

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-huit octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Giscos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Fabienne BARBOT, Maire.

Date de la convocation : 20 octobre 2022

Présents : M. Sébastien RIOT, M. Samuel MOKTAR, Mme Chantal COURREGELONGUE, Mme Françoise GALAY HAMON, M. Michel GARBAYE, M. Stéphane GAUDON,

Excusés : Mme Marie GILBIN a donné procuration à M. Sébastien RIOT, Mme Fabienne MERRIAUX a donné procuration à Mme Fabienne BARBOT, M. Nicolas VIVAS a donné procuration à Mme Chantal COURREGELONGUE.

Secrétaire de séance : M. Samuel MOKTAR

Madame le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour :

➤ Délibérations :

- Loyer logement communal
- Correspondant incendie et secours
- Suppression au tableau des effectifs d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet

➤ Autres points :

- Centre de gestion : offre de services prévention et santé au travail
- Antenne relais
- Bâtiments communaux
- Chemins ruraux
- Animations communales

➤ Questions diverses

LOYER LOGEMENT COMMUNAL :

Vote : 10 pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Madame le Maire rappelle que les Etablissements CASTAGNE - 33840 GISCOS, loue depuis le 1er mars 2017 le logement de l'école situé au-dessus de la mairie pour un de ses employés. Cette location, d'un loyer mensuel de 369,76 €, comprend les charges d'eau et d'électricité.

Compte tenu de l'augmentation du prix de l'électricité, et ne pouvant répercuter cette hausse sur le montant du loyer, il a été proposé au locataire de louer ce logement sans les charges d'électricité. Cette dépense serait à sa charge à compter du 1er novembre 2022.

Ce changement nécessite de baisser le loyer et Madame le Maire propose de le fixer à 270 € + 10 € d'eau, soit 280 € par mois.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil municipal, décide :



- D'ACCEPTER la prise en charge par les Etablissements CASTAGNE des charges d'électricité.
- DE FIXER le montant du loyer à 280 € par mois à compter du 1er novembre 2022.

CORRESPONDANT INCENDIE SECOUR :

Vote : 10 pour : 10 contre : 0 abstention : 0

Madame le Maire explique que la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021 a instauré l'obligation de désigner un correspondant incendie et secours parmi les adjoints ou les conseillers municipaux dans toutes les commune.

Le correspondant incendie et secours est l'interlocuteur privilégié du service départemental ou territorial d'incendie et de secours dans la commune sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Il a pour missions l'information et la sensibilisation du conseil municipal et des habitants de la commune sur l'ensemble des questions relatives à la prévention et à l'évaluation des risques de sécurité civile, à la préparation des mesures de sauvegarde, à l'organisation des moyens de secours, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement et aux secours et soins d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes ainsi qu'à leur évacuation.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil municipal,

- DESIGNE Mme Fabienne BARBOT comme correspondant incendie et secours.

SUPPRESSION EMPLOI ADJOINT TECHNIQUE A TEMPS NON COMPLET :

Vote : 10 pour : 10 contre : 0 abstention : 0

L'adjoint technique territorial, dont le temps de travail était de 12 heures hebdomadaire, est parti à la retraite le 31/08/2021. Une partie de ses heures ayant été données à une autre employée communale, son poste n'a plus lieu d'être maintenu dans les effectifs de la commune.

Suite à l'avis favorable du comité technique en date du 20 septembre 2022,

Sur le rapport de Madame le Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

- la suppression au tableau des effectifs de la commune du poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème classe à 12 heures hebdomadaires ;
- la présente modification du tableau des effectifs prend effet à compter du 1er novembre 2022.

CENTRE DE GESTION : OFFRE DE SERVICE PREVENTION ET SANTE AU TRAVAIL

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'offre de service du Centre de Gestion qui propose une approche globale de la santé et de la prévention des risques professionnels pour répondre aux obligations légales des collectivités et pour une meilleure qualité de vie au travail.

Compte tenu du faible effectif de la commune, le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette proposition.



ANTENNE RELAIS :

Suite à la réunion publique organisée le 07/10/2022, où très peu de personnes sont venues, deux emplacements ont été retenus.

Après un tour de table des conseillers municipaux, celui se trouvant à l'entrée du village à proximité des points d'apports volontaires est voté à la majorité.

BATIMENTS COMMUNAUX :

Pour faire des économies, il est prévu de baisser les chauffe-eaux communaux, après conseil pris auprès du Siphem, voir même de les isoler pour maintenir leur température.

Dans le local de l'employé communal, il faudrait doubler le plafond, les murs et mettre une porte afin d'éviter les pertes de chaleur.

Le charpentier devrait intervenir fin novembre pour le hangar derrière l'école.

CHEMINS RURAUX :

Le dossier d'enquête publique est établi pour le chemin rural N° 5 du Conte. Les renseignements pour la marche à suivre seront pris auprès de la notaire et deux publications dans les journaux seront à prévoir.

ANIMATIONS COMMUNALES :

Le repas de fin d'année du conseil municipal est prévu le dimanche 11/12/2022 le midi.

Devant le succès de celui de l'an dernier, l'arbre de Noël est reconduit cette année et se déroulera le samedi 10/12/2022 dans l'après-midi. Le feu d'artifice du 14 juillet n'ayant pas pu être tiré, il le sera lors de cette journée à 18h sur la place de l'église.

L'association des familles rurales est venue se présenter à la mairie afin d'exposer le panel de toutes les activités qu'elle propose.

QUESTIONS DIVERSES :

- Conseil d'école :** Mme COURREGELONGUE présente la réunion qui a eu lieu le 18/10/2022. 78 élèves sont présents sur les 3 écoles.
 Concernant le transport scolaire et les horaires des écoles une réflexion est engagée pour changer uniquement ceux de l'école de Lerm et Musset : la reprise de la classe se ferait l'après-midi à 13H30 au lieu de 13H45 et la sortie des classes se ferait le soir à 16H30 au lieu de 16H45.
 L'objectif est double : raccourcir la durée de la journée de l'élève et éviter l'attente du bus pour les plus petits le soir pendant une demi-heure. Ce changement doit être validé par l'Inspection Académique avant d'être effectif à la rentrée de septembre 2023.
 L'association les P'tits Loups devrait organiser la kermesse le 16 juin 2023 le vendredi soir après la classe.



- **Enquête mobilité** : Pour améliorer la mobilité pour tous, les Communautés de Communes du grand Sud Gironde invitent les habitants à participer à des ateliers de proximité et/ou à répondre à une enquête en ligne afin d'identifier les problématiques, les habitudes, les besoins et les attentes en matière de déplacement sur le territoire. Trois ateliers dans le secteur bazadais auront lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.



EMARGEMENTS

N°	NOMS ET PRENOMS	FONCTION	SIGNATURE
1	BARBOT Fabienne	Maire	
2	MOKTAR Samuel	Secrétaire	

Liste des membres présents :

Mme Fabienne BARBOT
M. Sébastien RIOT,
M. Samuel MOKTAR,
Mme Chantal COURREGELONGUE,
Mme Françoise GALAY HAMON,
M. Michel GARBAYE,
M. Stéphane GAUDON.

